

## **BAREMES DES HONORAIRES DE L'AGENCE 2018**

### **VENTE DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL**

#### **TERRAINS A BATIR**

Honoraires TTC à la charge du mandant :

-1<sup>ère</sup> tranche : prix de vente < 500 000 € : 7% du prix de vente et un minimum de 10.000 €

-2<sup>ème</sup> tranche : de 500 000 à 800 000 € : 6 % du prix de vente

- 3<sup>ème</sup> tranche : au-delà de 800.000 € : 5 % du prix de vente

### **VENTE DE LOCAUX A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL**

Honoraires HT : 15 %

La rémunération sera à charge du vendeur, sauf convention expresse différente

Entre les parties. (Indiquée dans le mandat)

### **ACTE DE LOCATION DE LOCAUX A USAGE D'HABITATION OU MIXTE**

Régis par la loi n°89-462 du 6/7/1989

Visite du logement, étude du dossier et rédaction du bail : 12 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 12 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur

Etat des lieux : 3 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 3€ TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur

Entremise et négociation :

-pour les biens de moins de 50m<sup>2</sup> de surface habitable : 11 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur

- pour les biens de plus de 50m<sup>2</sup> de surface habitable : 8 € TTC/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur

### **LOCATION DE LOCAUX A USAGE COMMERCIAL OU PROFESSIONNEL**

10% HT du loyer de la 1<sup>ère</sup> période triennale